

SANTÉ

Soins infirmiers : le métier va changer

Le secteur des soins infirmiers achève une série de tables rondes sur l'avenir du métier. Une certitude : il va changer et la formation aussi.

● **Alain WOLWERTZ**

La profession en soins infirmiers va devoir faire sa révolution. Elle n'a pas le choix. D'une part parce que l'Europe l'impose en relevant drastiquement les exigences en matière de formation (voir ci-contre) et, d'autre part, parce que le métier doit fortement évoluer, notamment vers plus d'interdisciplinarité et d'autonomie.

« Il s'agit de préparer les infirmiers et infirmières de 20 prochaines années », dit Marc Koninckx, le président de l'Union générale des infirmiers/ères de Belgique, qui concluait hier une série de tables rondes sur une réforme de la profession. Dans ce cadre, l'Union a pu trouver plusieurs points d'accords entre les 42 organisations professionnelles de soins infirmiers qui la composent. Des propositions en découleront et seront soumises au gouvernement qui a prévu, durant cette législature, de réviser l'arrêté royal qui régit les

professions de soins de santé. De quoi changer le métier sur plusieurs points.

1. Plus grande autonomie. « Aujourd'hui, les infirmiers/ères sont surtout les secrétaires des médecins », dit Marc Koninckx. Cela doit changer. Les infirmiers/ères doivent pouvoir prendre plus de décisions, assurer des consultations et effectuer certaines prescriptions. Et se substituer au médecin ?

« Non, mais le soin de santé moderne est un soin de santé multidisciplinaire. Il y a de plus en plus de multipathologies et de pathologies chroniques. Dans ce cadre, il y a des choses qui sont possibles sans le médecin. Un diabétique chronique n'est pas obligé de revoir le médecin à chaque fois qu'il a besoin d'une prescription. Ou, en dermatologie, lorsqu'il s'agit de faire des bandages par exemple, les infirmières sont souvent mieux formées que les médecins. » L'Union réclame donc que les compétences des infirmiers/ères soient clairement établies, notamment en révisant la liste des actes de soins par profes-

sion prévus dans un arrêté royal qui date de plus de 25 ans et qui doit être plus que dépoussiéré. « En théorie, selon cet arrêté, une infirmière ne peut même pas faire une piqûre d'insuline, ce n'est pas logique. »

2. Différents types d'infirmiers/ères. À l'avenir, il faudra une vraie différenciation des fonctions entre les infirmiers/ères bre-

vetés, bacheliers et spécialisés, ce que ne prévoit pas non plus l'arrêté royal. Cela impliquera une révision des programmes de formations dans les écoles. Une prochaine étape à laquelle l'Union générale des infirmiers/ères de Belgique souhaite être associée.

3. Déléguer certains actes. De plus en plus, les infirmiers/ères délégueront certains actes à d'autres acteurs de terrain pour se

consacrer à d'autres tâches. « Cela n'a pas de sens qu'une infirmière passe 7 jours par semaine pour des soins à domicile qui pourraient être effectués par un aide-soignant ou la famille. En venant une fois par semaine, l'infirmière effectuerait un travail d'accompagnement et de formation et cela libérerait du temps pour effectuer un travail de prévention ou des tâches plus spécialisées par exemple. »

4. Revoir les barèmes ? « On souhaite une revalorisation salariale liée à la fonction, dit Marc Koninckx. Mais c'est une discussion qui doit encore avoir lieu. Et ce ne sera pas facile car les intentions de la ministre de la Santé ne sont pas connues quant à la réforme de la structure hospitalière. Les hôpitaux risquent donc de ne pas être très réceptifs à une augmentation salariale... » ■

Une formation insuffisante

Deux types de formation pour

exercer un seul et même métier. C'est la particularité du système belge. Il y a d'une part la filière de l'enseignement professionnel secondaire (section soins infirmiers) qui octroie le brevet d'infirmière et, d'autre part, la filière de l'enseignement supérieur qui débouche sur un titre de bachelier en soins infirmiers. Malgré le niveau d'exigences différent entre les formations, l'arrêté royal qui régit l'exercice des soins de santé ne fait aucune différence entre les infirmières sorties de l'une ou l'autre filière. Et sur le terrain, c'est souvent le cas aussi dans les actes accomplis. Faut-il revoir le système ? Sans aucun doute, d'autant plus que l'Europe l'impose. Une directive qui doit être transposée pour 2016 prévoit une formation orientée vers plus de responsabilisation et d'autonomie pour les acteurs des soins infirmiers. En pratique, cela imposera au minimum 3 années d'études avec au moins la moitié des heures consacrées à l'enseignement clinique. Soit au moins 2 300 heures. Aujourd'hui la formation de bachelier en soins infirmiers - soit la formation la plus pointue en Belgique - ne compte que 1 515 heures. Largement insuffisant donc.

A.W.